

	<p><b>Lettre d'information municipale</b></p> <p><b>N° 2</b> <b>Octobre 2020</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Mairie</b></p> <p style="text-align: center;">1 place de la mairie – AUNAC 16460 AUNAC-SUR-CHARENTE Tél 05 45 22 24 38 <a href="mailto:mairie.aunacsurcharente@orange.fr">mairie.aunacsurcharente@orange.fr</a></p> <p style="text-align: center;">lundis et mercredis Les après-midi des mardis, jeudis et vendredis</p>
---	--	---

Vous pouvez aussi la retrouver sur le site internet de la commune :

<http://www.aunac-sur-charente.fr/>

### **Le Maire**

Trois mois se sont écoulés depuis la première édition de la lettre d'information municipale. En ce mois d'Octobre, je me rends bien compte que le moral de certaines personnes n'est pas bon, beaucoup n'arrivent plus à s'entendre avec leurs voisins parce que beaucoup oublient les règles de vie en collectivité. C'est maintenant qu'il va falloir se serrer les coudes, il va falloir être prudent, il va falloir être tolérant.....

La solidarité, nous en avons tous eu de beaux exemples au cours des derniers mois. Je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui se sont immédiatement mobilisées, les soignants, les commerçants, les bénévoles qui ont fabriqué des masques et tous les travailleurs indispensables qui ont permis que, malgré tout, la vie continue.

Aujourd'hui, le virus est toujours présent et nous n'avons ni remède, ni vaccin. Il faut donc continuer à appliquer les gestes barrières et les mesures d'hygiène pour réduire sa circulation et empêcher des contaminations. Cela devra malheureusement rester notre habitude, notre objectif est de pouvoir continuer à fonctionner le plus normalement possible mais toujours avec le maximum de sécurité. Chacun d'entre nous doit être acteur de sa santé, pour se protéger et protéger les autres.

Nous ne pouvons organiser festivités, spectacles et événements comme nous en avons l'habitude. Cependant, tout ne doit pas, et ne peut pas être arrêté.

Cette année, nous n'aurons qu'un seul marché au gras, le samedi 14 Novembre. Avec le comité des fêtes, nous envisageons un marché de Noël mi-décembre en extérieur sous tivolì.

Budgétairement, les efforts que nous avons entrepris portent leur fruit mais ne sont pas encore suffisants pour assurer un retour à l'équilibre. L'année prochaine, nous allons devoir encore plus restreindre les dépenses.

Communiquer est une nécessité qui chaque jour s'avère de plus en plus nécessaire, il ne suffit pas d'engager des actions au service de nos concitoyens pour être efficace, il faut aussi le faire savoir. Le site de notre commune reste pour celles et ceux qui recherchent des renseignements un espace essentiel. Nous vous invitons à en découvrir tous les aspects.

Toute l'équipe municipale reste mobilisée pour sans cesse améliorer et garantir un service à la hauteur de vos attentes.

*Didier Champaloux*

### **Aboiements de chiens et trouble du voisinage.**

Les incivilités concernant les troubles du voisinage sont de plus en plus nombreuses, en particulier, les aboiements de chiens, les odeurs résultant de leur élevage.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

- Art. R. 1334-31: « *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une*

*personne en soit elle même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».*

D'autre part, le règlement sanitaire départemental de la Charente précise :

*Art.26 -"Présence d'animaux dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité des habitations ou de leur voisinage."*

**Rappel:** Le nombre maximal de chiens qu'un particulier peut posséder à son domicile, sans autorisation préfectorale, est de 9. Ceux qui en possèdent plus, doivent mettre en place et utiliser des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale, ils doivent aussi obtenir un certificat de capacité (ACACED).

De même, il est rappelé que "l'hébergement en pension" de chiens est une activité qui doit être déclarée.

Cette mise en garde n'est pas destinée à empêcher des personnes d'avoir des animaux de compagnie ou autres, nous sommes et devons rester une commune rurale.

Évidemment, il n'est pas non plus question d'empêcher tous ces animaux de s'exprimer par leurs cris respectifs, il faut juste que ces bruits restent normaux sans être répétitifs et surtout ne s'amplifient pas la nuit au risque d'être assimilés à du tapage nocturne.

### Crise sanitaire

La Charente est classée en zone d'alerte. Ce dispositif ministériel limite la jauge des rassemblements à 30 personnes. De ce fait, le festival de Bandas qui était programmé, sur le terrain de camping, le 26 septembre à été annulé. De même, cette année, il n'y aura pas de manifestation dans le cadre du Téléthon. Seule est envisagée une randonnée dont les profits seraient reversés à l'association.

Des masques en tissus fabriqués par nos bénévoles sont toujours disponibles. A retirer à la mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

### Communication de la maison de santé

INFORMATIONS CONCERNANT LA REALISATION DES TESTS PCR AU SEIN DE LA MAISON MEDICALE :

Durant l'été, face aux demandes de plus en plus importantes de réalisation de tests PCR, l'ARS a lancé un recrutement de lieux où ceux-ci pourraient être réalisés afin de soulager les laboratoires et faciliter l'accès de ces tests à la population.

La maison médicale d'Aunac a répondu positivement à cette demande et elle est désormais «centre relais » pour les tests PCR uniquement, depuis fin août. Il s'agit de l'aboutissement, avec l'aval de l'ARS, d'une convention passée entre les infirmières libérales et les laboratoires d'Angoulême et de Ruffec.

Ceci a été possible en raison de la configuration de la maison médicale où il existe un local dont l'accès est possible en extérieur de façon complètement indépendante de l'entrée de la maison médicale. Les professionnels de la Maison de Santé ont mis à disposition ce local pour ces prélèvements. Il est situé à gauche avant l'entrée principale. Il est soumis à un nettoyage et une désinfection qui lui est propre et n'a, pour le moment, aucune autre utilisation.

Toutes les infirmières libérales du secteur ont été invitées à venir faire les tests. Pour le moment, les infirmières d'un des cabinets de Mansle viennent les réaliser. Les rendez-vous sont à prendre directement avec elles (05.45.22.78.56). D'autres infirmières se sont montrées intéressées et viendront en renfort si besoin.

Il est important de rappeler que seuls les prélèvements par PCR sont réalisés : pas de prise de sang, ni de pansement, par exemple.

Les tests sont pris en charge par la sécurité sociale. Les patients n'ont pas besoin de prescription. Toutefois, des tests sont prioritaires : patients contacts ( dans les 7 jours suivant ce contact ), en vue d'une chirurgie ou d'un voyage si cela est explicitement demandé, et en cas de symptômes, où il est recommandé de consulter.

Par ailleurs, nous sommes très heureux d'accueillir dans nos locaux un quatrième médecin généraliste : le Docteur Aurélie Pignoux-Ragot.

Nous sommes toujours activement à la recherche d'un ou plusieurs kinésithérapeutes.

*Les professionnels de la maison de santé d'Aunac.*

### Sécurité routière

La sécurité routière est un sujet important. Un groupe de travail est en cours de constitution pour identifier toutes les problématiques liées à ce sujet (passages protégés, vitesses, augmentation du trafic au sein de nos villages) et faire des propositions d'aménagement.

Deux conseillers municipaux (commission sécurité) sont chargés d'animer ce groupe de travail : Jacques WERION et Aliptien MASSETEAU. Ce groupe est ouvert aux habitants qui peuvent l'intégrer en contactant directement la mairie au 05.45.22.24.38.

### Ecole, rentrée scolaire

La rentrée à l'école des Ondines d'AUNAC 2020 s'est faite dans la continuité de ce qui a été mis en place lors des 3 dernières rentrées et dans le respect des gestes barrières.

- Port du masque pour tous les adultes au sein de l'école et de ses abords.
- Lavage fréquent des mains pour tous les enfants, gel hydro alcoolique pour les adultes.
- Achat de tables neuves dans la maternelle.
- Renouvellement du contrat d'Héla GORRE pour 6 mois en contrat CUI.
- Un "service civique" a été demandé par le directeur... Peu de candidats ou pas suffisamment qualifiés. Les candidatures sont toujours les bienvenues.
- Pas de travaux effectués cet été hormis un peu de maçonnerie pour tenter d'évacuer correctement les eaux d'infiltrations dans la chaufferie.
- Projet « préau » voté lors de la précédente mandature (2019) entièrement validé suite à l'accord des subventions de l'État (DETR) et de celle du DSIL cette année. Nous avons reçu l'accord pour celle du Département en 2019. Les travaux débuteront début 2021.

Les effectifs étaient de 56 élèves fin juin. Les prévisions nous indiquaient une rentrée de septembre à 49. Nous avons finalement débuté l'année à 56. Un autre enfant a été inscrit depuis la rentrée portant nos effectifs à 57 enfants.

Le travail fourni par le groupe municipal pour recenser et mettre à la disposition des nouveaux arrivants les biens à louer ou à vendre dans notre commune y est certainement pour quelque chose... Merci à tous ceux qui contribuent à faire connaître notre école et notre territoire.

*Le président, Nicolas QUERAUX*

### Recyclage des papiers et cartons

Une opération de recyclage uniquement des papiers et cartons est lancée au profit de l'Association des Parents d'Elèves à l'école d'Aunac "les Ondines". Une benne est donc à nouveau à disposition sur le parking de l'école.

### Marché aux gras

La date du marché aux gras est fixée au samedi 14 Novembre. Cette année il n'y aura pas de foire en Décembre. Les producteurs considérant que la seconde date en décembre ne draine pas suffisamment de clients.

### Révision de l'éclairage public

Dans le but d'optimiser nos dépenses, un contrôle a été effectué sur l'éclairage public afin de recenser les zones qui nécessitent impérativement le maintien de cet éclairage. Grâce à cette opération, nous avons pu identifier que 34 lampadaires pourraient être potentiellement retirés. A cet effet, un devis a été établi par le syndicat départemental d'électricité (SDEG). Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### Cloche de l'église de Bayers

Un orage a détruit les équipements électroniques commandant l'horloge et la cloche de l'église. Compte tenu de leur vétusté, la réparation n'est plus possible. Un devis a été demandé pour le remplacement et la remise en fonction.

### Clefs de locaux communaux

Si vous possédez des clefs de locaux communaux (salle des fêtes, garages, presbytères, etc ), merci de contacter la mairie au 05.45.22.24.38

### Point sur le camping de Magnerit

La gestion du camping, confiée au bar "O CH'TI BENEZE" par l'intermédiaire de sa gérante Mme Sandrine Grolleau, a été prolongée jusqu'à fin Septembre 2020.

La fréquentation du camping est en très nette évolution positive. C'est à mettre au crédit du dynamisme de la gérante et aux actions de communication qui ont eu lieu sur les réseaux sociaux et auprès de l'office du tourisme du pays du Ruffécois.

### Environnement – Propreté

Des conteneurs de collecte ont été retirés, sur décision de la municipalité et après plainte de Calitom, (rue des écoles, derrière la mairie), car ils étaient l'objet de dépôts sauvages de toute nature. Les riverains ont été invités à s'équiper de conteneurs dont ils ont la responsabilité.

Consignes:

- Penser à rentrer ses poubelles, ne les sortir que le soir la veille de la collecte,
- Aux promeneurs de chiens, se munir d'un sac plastique pour ramasser leurs déjections.

### Développement Économique

#### 1 - Acteurs économiques du village

Le tour complet des acteurs économiques du village est terminé. Les échanges ont été constructifs avec une bonne réceptivité de part et d'autre. Nous tiendrons compte des attentes et des desideratas de nos entrepreneurs locaux dans les projets que nous mènerons à Aunac sur Charente.

#### 2 - Maisons Seniors

Les investisseurs privés, spécialisés dans ce type de projet, n'ont pas donné suite à notre proposition car la superficie proposée ne permettrait pas d'atteindre un seuil de rentabilité acceptable pour eux. Par contre, un accord de principe avec Logélia Charente (Office Public de l'Habitat) est en cours de discussion pour l'investissement et la construction sur la base d'un projet plus flexible. Il faudra, pour maintenir notre projet de village Senior, une structure qui assurera l'exploitation avec un cahier des charges ad hoc en termes d'attentes : équilibre économique et qualité de service. Nous avons d'ores et déjà identifié une organisation qui pourrait assurer cette prestation importante.

**APPEL : SI VOUS ETES INTERESSES ( ou quelqu'un dans votre entourage ) pour LOUER CE TYPE DE LOGEMENT , MAINTENANT OU PLUS TARD , MERCI DE VOUS FAIRE CONNAÎTRE en MAIRIE pour étudier ensemble les conditions et participer à la définition de l'ensemble à urbaniser .**

#### 3 - Agro-écologie

Une première réunion publique a eu lieu le 21 septembre 2020 en lien avec la Confédération Paysanne (cf Charente Libre du 23 septembre 2020). Les associations présentes ont permis par leurs présentations de réaliser une première photographie du contexte et des enjeux. Des pistes intéressantes ont été identifiées qu'il conviendra de concrétiser dans le cadre d'un partenariat gagnant /gagnant pour les propriétaires, les exploitants actuels et nouveaux, les transformateurs et les distributeurs..

Maintenant, il faut poursuivre le projet : identifier des propriétaires et des personnes exploitantes qui ont envie de faire du maraîchage bio ou autre. L'idée est que le projet ne soit pas porté que par des élus, mais aussi par des citoyens qui ont envie d'y participer dans le cadre d'une commission citoyenne.

Ont déjà intégré:

Françoise Bouillon, Jérémy Hamon, Yves Gautier, Vanessa Palombo,

Un appel aux volontaires du village est donc lancé.. Merci de venir nous faire part de vos idées...

#### 4 - Petite hydroélectricité

L'objectif est de tirer profit des ouvrages existants sur nos rivières pour produire de l'électricité avec des hydro générateurs. L'électricité pourra être soit consommée sur place, soit vendue à des professionnels ou transformée (hydrogène dit «vert» par ex. ). Plusieurs hypothèses de développement sont en cours d'analyse et des partenaires ont été identifiés. Une évaluation des potentialités devra être faite en lien avec tous les acteurs. Ce projet ne peut se lancer qu'au niveau de la communauté de communes, pour des questions de taille et d'investissement.

#### 5 - Demandeurs d'emploi

Nous sommes très heureux de constater qu'aucun demandeur d'emploi ne s'est manifesté en mairie après l'annonce dans la dernière newsletter. Ce serait une excellente nouvelle pour notre commune! Restons vigilant et pragmatique. La crise sanitaire, nous le savons, a induit des difficultés économiques majeures. N'hésitez pas à contacter la mairie, la confidentialité sera totalement assurée.

#### 6 - Nature, Environnement et Tourisme

L'office du tourisme du Pays du Ruffécois a souhaité entamer une réflexion collaborative avec les élus, les commerçants, les habitants et les professionnels du tourisme pour construire l'identité du territoire. N'hésitez pas à nous faire remonter vos idées, vos propositions qui permettraient à nos villages d'apparaître dans cette future carte identitaire touristique !

#### 7- Patrimoine

Nous disposons dans notre région d'un patrimoine de grande qualité avec des édifices classés qu'il convient de restaurer et de valoriser. La signalétique et la mise en valeur de ce patrimoine remarquable fortement marqué par l'art roman est à organiser. Jacqueline Dutoya sera référente du patrimoine pour notre commune.

#### 8 – PLUi

Le plan local d'urbanisme au niveau Communauté de Communes est en phase d'élaboration pour une complétion à mi 2022. Il s'agit de planifier jusqu'en 2035 les principaux axes de développement.

La commune mettra à votre disposition les éléments retenus pour consultation et avis, courant décembre.

Une exposition préparée par la CdC sur le PLUi va faire le tour des mairies. Elle sera à Aunac en Janvier 2021.

#### Service public

La mairie d'Aunac sur Charente est ouverte au public tous les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, les mardis et jeudis de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h30 à 16h.

Un ordinateur est à votre disposition pour consulter internet lié à toutes démarches administratives, recherches et demandes dématérialisées (service auprès de la Préfecture tels qu' une demande de carte grise, vente d'un véhicule, demande en ligne de carte d'identité, acquisition de timbres fiscaux). Le personnel veut vous aider et seconder dans ces diverses démarches qui semblent être difficiles et freiner certaines personnes. En cas de manque de disponibilité aux créneaux d'ouverture de la mairie, des rendez-vous peuvent être fixés.

*Cette lettre d'information a été rédigée et mise en page par tous les conseillers municipaux.*

*Imprimé par la société scriptlaser.com.*